

**MÉTHODOLOGIE UTILISÉE POUR LA RÉALISATION
DU BILAN DE MASSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE 2001
DANS LE CADRE DU PGMR DE LA MRC DES LAURENTIDES**

PORTRAIT GÉNÉRAL DU SYSTÈME ACTUEL

Plus de la moitié des municipalités de la MRC des Laurentides, soit 12 municipalités (en 2003) avec fusion de Mont-Tremblant), font appel à deux régies pour la gestion de leurs matières résiduelles, leurs installations étant toutefois localisées sur un territoire voisin dans la MRC d'Antoine-Labelle: la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) opère pour la disposition des matières résiduelles alors que la Régie intermunicipale de Récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) prend en charge la collecte, le transport des déchets, des matières recyclables et le traitement de celles-ci à même le site de Marchand, ce site localisé dans la nouvelle municipalité de Rivière-Rouge concentre les activités d'un centre de tri régional.

La RIRHL est responsable de la collecte et du transport des résidus domestiques, des encombrants et des matières recyclables auprès de 29 municipalités (en 2001 avant la fusion de Mont-Tremblant) dont 13 se retrouvent sur le territoire de la MRC des Laurentides. Quant à la RIDR responsable de la disposition des déchets au site de Marchand, ses services desservent un total de 19 municipalités (en 2001) dont la très grande majorité (13) se retrouvent sur le territoire de la MRC des Laurentides; ce territoire compte des effectifs démographiques de 57,000 personnes (population permanente et saisonnière) qui représentent 75 % de la population totale de la MRC.

Quant aux municipalités non desservies actuellement par ces deux régies où se retrouve 25 % de la population permanente et saisonnière dans la MRC des Laurentides, on relève deux municipalités utilisant leur propre dépôt en tranchée ainsi que quatre municipalités octroyant des contrats à la compagnie Intersan transportant les déchets à Ste-Sophie (secteur St-Jérôme) à la Régie intermunicipale d'Argenteuil / Deux-Montagnes sise à Lachute. Notons également que la Station touristique Mont-Tremblant via une entreprise privée destine une importante quantité de déchets au LES de Lachute.

COMPILATION DES DONNÉES SUR LES TONNAGES

La cueillette des données quantitatives sur les tonnages de provenance municipale s'est avérée une tâche relativement complexe en raison de l'origine diverse des informations et d'une fiabilité parfois discutable des sources d'information. Il a fallu dans certains secteurs d'activités ou pour certaines catégories de déchets estimer des quantités à partir d'une analyse croisée des données, pour ensuite les valider de façon approximative sur la base de taux de génération reconnus dans des études existantes (ex.: Chamard-CRIQ-Roche).

Les trois principales sources de données provenant des intervenants du milieu sont:

- le sondage transmis à chacune des municipalités de la MRC des Laurentides;
- un sondage spécifique auprès d'un nombre représentatif d'entreprises pour le secteur ICI;
- les données sur les tonnages annuels fournis par les régies.

Les données fournies par la RIDR, la RIRHL et la Régie Intermunicipale d'Argenteuil / Deux-Montagnes ont permis d'obtenir dans le cas des résidus collectés par le milieu municipal une compilation des données suffisamment fiables, celles-ci étant particulièrement précises quant au poids et à la provenance en raison du système de contrôle situé à l'entrée de leurs sites respectifs (balance).

Pour les municipalités utilisant leurs dépôts en tranchée ainsi que pour les autres municipalités ayant des contrats avec le secteur privé pour les déchets commerciaux, notamment dans la partie sud de la MRC, il a fallu, à défaut d'échantillonnage représentatif, extrapoler des tonnages. Cette extrapolation a

été réalisée à partir des données fournies par les régies ou autres études existantes (ex. Charmard-CRIQ-Roche).

RELEVÉS DANS LE SECTEUR MUNICIPAL

La collaboration des régies nous a permis d'obtenir bon nombre d'informations concernant les activités de traitement et les quantités des matières résiduelles éliminées aux deux (2) lieux d'enfouissement sanitaire (Marchand et Mont-Laurier) ainsi que traitées au centre de tri, toutes localisées sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. La RIRHL étant responsable de la collecte et du transport des résidus domestiques, des encombrants et des matières recyclables auprès de 29 municipalités (en 2001) dont 16 sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et 13 dans la MRC des Laurentides, nous avons été en mesure de connaître précisément par municipalité le tonnage des déchets éliminés et des matières recyclées récupérées.

Dans le contexte où les régies ne couvrent pas toutes les activités qui ont trait à la gestion pour les différents types de matière dans un sens plus large (ex. : gestion des boues, traitement des matières organiques, etc.), la MRC a convenu de procéder à un sondage auprès de toutes ses municipalités afin de connaître leurs propres actions autres que celles déjà couvertes par les régies. Ce sondage a également permis de confirmer certaines informations plus spécifiques sur les modes de cueillette des résidus.

Un questionnaire type pour le milieu municipal a été conçu en prenant bien soin d'exposer toutes les possibilités selon les différents modes de gestion s'effectuant dans une municipalité. Sa présentation a été bâtie en plusieurs sections afin de recueillir, s'il y a lieu, tous les programmes existants, les coûts associés et le tonnage généré, récupéré et/ou valorisé ou éliminé, et ce, par type de matière. Ces sections concernent les résidus domestiques (A), les matières recyclables (B), les résidus organiques (C), les RDD (D), les résidus encombrants (E), les boues de fosses septiques et municipales (F), les autres collectes (G), des informations d'ordre plus général (H- taxes municipales, coûts reliés au moyens de communication, identification des entreprises et organismes œuvrant dans le domaine 3RV-E sur le territoire municipal). Le sondage a été expédié en décembre 2001 auprès des directeurs généraux ou secrétaires-trésoriers de ces municipalités.

La compilation des données reçues par le milieu municipal s'est bien déroulée. Toutefois, un suivi rigoureux a dû être nécessaire auprès des personnes responsables des municipalités afin de s'assurer qu'elles ont bien interprété les questions demandées. À partir des constats sur les taux de génération de déchets observés dans la comptabilité des données sur les tonnages fournies par les régies, nous avons pu extrapoler la quantité de tonnage généré par certaines municipalités ayant des contrats avec le secteur privé et pour lesquelles les données sur les tonnages étaient non disponibles.

À l'étape de validation des quantités de résidus, l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles au Québec*, réalisée par Chamard-CRIQ-Roche 2000 ainsi que les données fournies par RECYC-QUÉBEC (bilan 2000) ont été soigneusement utilisées, notamment pour le secteur résidentiel.

RELEVÉS DANS LE SECTEUR INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Au niveau des ICI, la cueillette de données s'est avérée plus complexe, étant partagée entre le secteur privé et municipal. Le service offert par la RIRHL couvre le secteur résidentiel et les petites entreprises, alors que de façon générale, le secteur privé dessert principalement les entreprises et les immeubles à plus gros gabarit (ex.: centres commerciaux, industries ou hôpitaux). Les municipalités ont été interpellées afin de connaître le nombre réel d'entreprises (surtout des petits commerces) desservies par leur service de collecte. Bien qu'on doive théoriquement catégoriser par secteur (municipal et ICI C&D) le bilan global des quantités de déchets, il a été convenu, en raison de la complexité d'extraire cette petite portion de tonnage des déchets d'origine ICI du total des déchets municipaux (et de la fiabilité discutée des données fournies par les municipalités), de conserver cette portion dans le tonnage de déchets municipaux (secteur municipal).

Afin de comptabiliser les déchets d'origine commerciale non ramassés par la collecte municipale, les régies et les entrepreneurs privés furent contactés afin de compléter l'inventaire des tonnages selon leur catégorie et leur municipalité d'origine.

Pour l'inventaire sur les matières résiduelles provenant du secteur ICI, la méthode par sondage a été également retenue. Cette méthode n'en demeure pas moins essentielle dans le processus d'élaboration du projet de PGMR. Par conséquent, il est établi que ce dernier moyen sert avant tout à compléter la caractérisation des données recueillies par les régies, de connaître le déplacement des déchets (origine et destination s'il y a lieu à l'extérieur) et les activités de traitement (récupération ou valorisation pour quel type de matière). Cette enquête s'est également révélée une bonne occasion afin de sensibiliser les ICI sur les exigences gouvernementales en matière de réduction et récupération des matières résiduelles.

Comme il existe sur le territoire près de 2000 industries, commerces et institutions (ICI), il a été jugé appréciable de ne pas envoyer des questionnaires à l'ensemble de toutes ces entreprises mais plutôt de sélectionner un échantillonnage respectif. La démarche a été la suivante : envoyer des questionnaires à un échantillonnage de 500 ICI sur l'ensemble du territoire. Ces ICI ont été sélectionnés en fonction de quatre (4) grandes catégories :

- 1) Restauration, hôtellerie et récréo-touristique (200 échantillons)
- 2) Commerce (200)
- 3) Institution (50)
- 4) Industrie (50)

Le questionnaire ICI présenté dans le guide de l'AOMGMR en annexe 5 ainsi que le répertoire des entreprises du CLD des Laurentides ont été utilisés à cette fin.

Finalement, la participation au niveau du sondage ICI a été plus ou moins appréciable. Les questionnaires ont été envoyés en janvier 2001 et nous avons reçu au total un taux de participation de 13 %. Comme il a été mentionné ci-haut, le sondage a facilité la connaissance de l'ensemble de leurs activités en matière de gestion de déchets et de les sensibiliser au processus du projet de PGMR de la MRC.